

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### La responsabilité sociale des entreprises

Le Centre Patronal a organisé il y a quelques jours un forum sur la notion de responsabilité sociale des entreprises (RSE). La rencontre faisait suite à la publication par lui-même et la Fédération des Entreprises Romandes sises à Genève d'une brochure sur le même thème rédigée pour l'essentiel par la Fondation Philius.

Dans son allocution d'ouverture, M. Christophe Reymond a souligné que la plupart des patrons faisaient du social comme M. Jourdain de la prose, sans vraiment le savoir. L'intérêt de la brochure est de formuler explicitement cette notion et de la détailler d'une façon systématique.

M<sup>me</sup> Sandra Mayland, représentante de Philius, M. Daniel Amrein, consultant en «management durable» et M. François Schaller, rédacteur en chef de *L'Agefi*, se sont exprimés devant une centaine de participants. La première a repris les thèmes principaux de la brochure, le second a présenté les mécanismes d'un audit, le dernier a narré par le menu les péripéties juridiques et humaines d'un mini licenciement collectif.

Les orateurs ont montré que la question de la responsabilité sociale de l'entreprise se pose de façon diverse selon qu'il s'agit des collaborateurs, des actionnaires, des fournisseurs, des clients, des concurrents, des associations professionnelles et des pouvoirs publics. Ce qui est constant dans toutes ces approches, c'est la perspective à long terme et la loyauté dans les rapports entre les parties prenantes.

Sur un point essentiel, tous les participants sont tombés d'accord. L'entreprise doit d'abord vivre, c'est-à-dire dégager des bénéfices. L'engagement social d'une entreprise est sans avenir

s'il ne repose pas sur une bonne situation financière. Lors du débat, une personne présente a déclaré que «la responsabilité sociale de l'entreprise consistait principalement à engranger des bénéfices»!

Autre point fondamental de convergence entre les intervenants, le souci social n'est pas quelque chose de surajouté, comme si l'entreprise n'était qu'une organisation rationnelle de la production exprimée en termes de salaires, de prix de vente et de bénéfices, qu'on badigeonnerait d'un peu d'éthique, comme le pharmacien enrobe la pilule amère d'une couche de sucre. Le social fait partie intégrante de l'entreprise bien conduite. En ce sens, on pourrait dire cyniquement que rien n'est plus rentable que l'éthique.

Il en va d'ailleurs de même pour toute activité humaine. L'éthique n'est pas un ajout extérieur, mais l'expression, sous la forme de normes abstraites, des exigences naturelles de cette activité. Le serment d'Hippocrate, par exemple, exprime la nature même de la pratique médicale dans sa perfection, non un supplément de bons sentiments.

Tirée à plus de cinquante mille exemplaires, la brochure a rencontré un grand succès. La notion de responsabilité sociale de l'entreprise est évidemment plus alléchante que la direction à l'américaine, qui ne voit dans l'employé, du haut en bas de la hiérarchie, qu'un pion interchangeable dont on s'assure l'engagement maximal en lui imposant un mélange d'objectifs inatteignables, de primes à la productivité et de menaces de licenciement.

La pensée écologique a redécouvert l'interdépendance des choses, réalité négligée par la pensée technocratique

qui prétend régler chaque question pour elle-même. Cette redécouverte a fait naître dans la population une disposition d'esprit favorable à l'idée d'une responsabilité sociale de l'entreprise. En ce sens, la brochure vient à son heure.

Mais l'expérience que nous avons des pesanteurs sociales et législatives nous fait un devoir d'attirer l'attention de ses auteurs sur les dérives possibles, voire probables de la RSE.

En particulier, il ne faudrait pas, au nom de l'interdépendance retrouvée, négliger l'autonomie de l'entreprise et les libertés de l'employé. Or, même si les mesures de RSE sont prises sur une base volontaire, elles tendent à devenir des obligations, y compris et peut-être surtout pour les grandes entreprises. Dans la perspective des commandes de l'Etat, en effet, celles-ci se voient contraintes de se plier à l'idéologie écologique et sociale officielle et par conséquent d'entrer dans le jeu de la RSE. Quel que soit leur avis sur le fond, la RSE s'impose à elles comme une part de leur communication. Et forcément, elles amélioreront encore leur «image» en faisant savoir qu'elles ne sous-traitent qu'à des entreprises respectant elles aussi les normes RSE. La brochure le signale d'ailleurs explicitement. A la rubrique «Pourquoi m'engager?», elle répond notamment que «ne pas m'impliquer suffisamment pourrait par exemple me faire perdre des contrats si mes conditions de production ne sont pas conformes aux exigences des grandes entreprises, déjà fortement soumises aux pressions de la société civile». Un peu plus loin, on lit cette recommandation: «Veiller à ce que mes sous-traitants et mes fournisseurs respectent les mêmes normes et

les mêmes principes que mon entreprise».

On a donc de bonnes raisons de craindre le développement d'un réseau RSE de contraintes réciproques au détriment de l'autonomie des entreprises. On peut craindre du même coup que le respect des normes RSE ne devienne une condition pour l'attribution des marchés publics, voire, au fil des ans, une obligation légale tout court, à l'image de l'extension de la force obligatoire des contrats collectifs.

On nous objectera que la RSE ne vise qu'à optimiser les conditions de fonctionnement de l'entreprise. Ce serait vrai si les recommandations se limitaient strictement à la responsabilité de l'entreprise directement liée à son activité.

Mais la brochure plaide pour une responsabilité plus ample. Elle appelle par exemple l'entreprise à «favoriser le recrutement, l'intégration et l'évolution dans l'entreprise des femmes et des jeunes, des groupes ethniques minoritaires, des personnes de plus de cinquante ans et des personnes en situation de handicap». Heureuse sans doute la région qui peut compter sur de telles entreprises! Mais il n'est pas absurde de penser, là aussi, que cette politique volontaire de «discrimination positive» en matière de recrutement pourrait prendre la forme d'un usage contraignant, voire d'une loi qui l'imposerait sous la forme de quotas. On léserait alors gravement la liberté d'embaucher de l'entrepreneur.

La RSE, nous dit-on encore, c'est «encourager [les] collaborateurs à participer à une action verte (nettoyage du lac, maintien de réserves naturelles, etc.)» ou encore «faciliter la participation des collaborateurs à la vie locale (vie associative, institutionnelle, judiciaire, politique, militaire, etc.) par des congés ou des aménagements du temps de travail». Là de nouveau, il n'y a rien à dire, même si ces recommandations ont un parfum légèrement paternaliste. Mais on sort de la responsabilité proprement entrepreneuriale. Sous réserve du service militaire, qui est une obligation constitutionnelle et pour lequel il est normal que l'employeur consente des facilités, il ne revient pas à l'entreprise de se faire le recruteur de la collectivité pour des travaux sociaux ou écologiques bénévoles. Chacun son rôle! En outre, on peut craindre que cette participation des employés, utile pour l'«image» de l'entreprise, ne devienne un critère interne de promotion voire une condition pour la conservation de l'emploi. L'entreprise n'a pas à participer à l'intégration de ses employés à la collectivité. Elle n'a pas non plus à les encourager à faire ceci ou cela durant leur temps libre. Le temps libre de l'employé lui appartient.

OLIVIER DELACRÉTAZ

### Aspects de la vie vaudoise

#### Chronique sportive

(ar) L'équipe féminine de football d'Yverdon a gagné la coupe suisse, en battant en finale les Bernois des Young Boys, après prolongations.

Elles ont fait mieux que les messieurs du Lausanne-Sport, battus à Bâle par les Bâlois, auteurs du doublé coupe – championnat. Les Vaudois ont toutefois eu le mérite de parvenir en finale, après avoir éliminé deux équipes de division supérieure, Young Boys et Saint-Gall.

Enfin, les joueurs de handball de l'ouest lausannois, qui jouent à Crissier dans l'équipe de West HBC, ont réussi l'exploit d'être promus de première ligue en ligue nationale B, au terme des finales. Bravo à tous.

#### De Cluny à Romainmôtier

(fm) 2010 est placé, en Pays de Vaud, sous le signe de Cluny, puisqu'il a été décidé, malgré quelques doutes sur la date, de célébrer cette année le 1100<sup>e</sup>

anniversaire de la fondation de la grande abbaye bourguignonne. Romainmôtier est bien sûr concernée au premier chef par les festivités entourant cet anniversaire. Ce mois de juin est particulièrement chargé pour le village du Pied du Jura: il y a d'abord l'exposition *Les monuments funéraires des grands prieurs de Romainmôtier et l'iconoclasme*, inaugurée en mars déjà et à voir jusqu'au 7 novembre; ensuite, le mercredi 23 juin a lieu la journée officielle de Romainmôtier 2010 et la première du film en images de synthèse *Romainmôtier du V<sup>e</sup> siècle à nos jours*; puis, du 24 au 26 juin, un colloque réunira plusieurs historiens autour du thème *Cluny, le monachisme et l'Eglise* (détails en page 3); enfin, Anne-Marie Deschamps et son ensemble Venance Fortunat, grands spécialistes de la musique médiévale, donneront un concert de musique sacrée de Cluny dans l'abbatiale de Romainmôtier le dimanche 27 juin à 17 heures.

#### Vaudois illustres et méconnus: un livre et une exposition

(fm) Nombreux sont les Vaudois à s'être illustrés dans le monde au cours des siècles. Il en est d'illustres, comme Antoine-Henri de Jomini, d'autres beaucoup moins. L'historien Alain-Jacques Tornare a choisi d'en présenter vingt-trois dans le livre qu'il vient de faire paraître aux éditions Cabédita *Du major Davel au général Guisan*. C'est ainsi qu'on fera connaissance avec des personnalités qui furent au service de Louis XIV, comme Charles de Chandieu, de Napoléon, comme Jean-Abram Noveraz ou Jean-Louis-Ebénézer Reynier, ou qui choisirent de s'expatrier dans le Nouveau-Monde, tels François-Louys-Frédéric Haldimand ou Henry Bouquet. Dix-huit de ces vingt-trois Vaudois sont également présentés dans la nouvelle exposition permanente du Musée militaire vaudois, installée dans le château de Morges.



## (Re)lire *La légende du football* de Georges Haldas

Ça y est. C'est parti. La dix-neuvième Coupe du monde des Nations se déroule actuellement en Afrique du Sud. En réalité, elle a commencé bien avant. Depuis au moins Noël, l'incroyable battage médiatique est allé crescendo avec mission de nous conditionner à cet événement. Tout semble prémédité, calculé, faussement pathétique. On essaie de produire l'émotion avant même l'événement. Je fais partie de ceux qui aiment le football. J'aime le jeu dans sa dimension concrète. Il s'agit avant tout d'un affrontement réel entre deux équipes sur un terrain concret. Au pire, c'est une bataille physique sans merci, au mieux, un enchantement.

Il y a ceux qui décrivent cette compétition en accusant l'argent roi de pervertir la beauté du jeu et de corrompre l'esprit d'attachement et de dévouement au club auquel un joueur appartient; il y a ceux qui, en bons soldats de la morale hygiéniste, nous rebattent les oreilles de la valeur d'exemple du football, cette fameuse «valeur éducative et sociale» en laquelle ils aiment tant croire comme à un remède infaillible contre certains maux récurrents: violence urbaine, racisme, délinquance juvénile, et j'en passe. Pourtant un certain nombre de chercheurs mettent en doute le supposé lien bénéfique entre pratique sportive et délinquance en allant jusqu'à établir que le sport se pratique aussi pour développer des capacités physiques utiles à la délinquance de rue<sup>1</sup>. À l'évidence, ce genre d'études heurte les militants de la cause sociale. Nos gentils philanthropes de gauche préfèrent fermer les yeux plutôt que de remettre en question leur idéologie du sport comme moyen d'intégration.

Il y a ceux-là, et il y a Georges Haldas. L'écrivain genevois est un pas-

sionné du football, sport qu'il a pratiqué dans sa jeunesse. En 1981 a paru *La légende du football*<sup>2</sup>. Dans cet essai littéraire, Haldas parle lui-même de chronique; il est question du football, de l'art et de la vie.

Haldas nous rappelle que le football, c'est avant tout un jeu. C'est aussi une affaire sérieuse. L'un n'empêche pas l'autre. C'est un jeu terriblement sérieux, entre préaux, terrains vagues et stades remplis de spectateurs. L'écrivain cherche à comprendre la fascination que suscite le football. A quoi cette fascination tient-elle? Résumons cela en trois points.

Premièrement, il y a la qualité des gestes techniques. Le contrôle de balle, la passe, le dribble, le tir au but, le crochet, la feinte, le jeu de tête, le coup franc, etc. La maîtrise de ces gestes mille fois répétés à l'entraînement «comme pour un virtuose en musique» mène à l'exploit. C'est-à-dire au dépassement. Un geste parfaitement réussi met le public en délire, ce qui, à son tour, porte le joueur vers le but adverse. «Un grand footballeur ne peut improviser, le moment venu, que dans la mesure où, supérieurement préparé, il est comme affranchi de la technique.» Percevant la rumeur de la foule dans les gradins et les tribunes, les chants, les encouragements, les clameurs, le joueur est, comme le dit Haldas, dans «un état second». «Ne sentant plus son corps», il se dépasse et il est alors «véritablement inspiré». Il fait «l'expérience du génie créateur», il vit ce que vit «tout artiste investi d'une force qui lui dicte, en quelque sorte, ce qu'il a à faire.»

Deuxièmement, il y a les péripéties, les retournements fulgurants. Par exemple, une attaque qui échoue à

laquelle, dans l'instant même, succède une contre-attaque; un penalty que le gardien, ô exploit héroïque, arrête; une équipe qui prend deux buts avant de remporter le match à dix contre onze. Ce sont ces renversements de situation qui tiennent le public en haleine, cette mobilité extrême, ce «devenir continu». Avec aussi des retombées, des temps morts qui font partie intégrante du spectacle. «On est engagé dans [...] une aventure, dont on ne sait pas où elle va nous mener. Une aventure que l'on suit mais dont on n'est plus maître. Et où l'imprévisible [...] est roi.» Là, c'est le jeu qui produit l'émotion, c'est le jeu, et le jeu seul, qui fait «sortir le public de ses gonds.» Cela dépasse les deux camps que représentent les supporters des deux équipes opposées. Il y a selon Haldas une «unanimité dans l'émotion primordiale, antécédente aux réactions passionnelles ou chauvines, qui constitue un des caractères fondamentaux du phénomène football.»

Troisièmement, l'engouement pour le football s'explique aussi par un retour à l'enfance. En effet, pour Haldas, la passion pour ce sport trouve son origine dans la jeunesse. Il part de l'idée que la plupart des spectateurs ont, comme lui, pratiqué le foot dans leur jeunesse. En assistant à un match, le spectateur ne fait pas qu'assister à un match, il le vit de l'intérieur. Tout ce qu'il voit sur la pelouse fait vibrer en lui les sensations qu'il a vécues lors des matchs de «foot sauvage» entre copains, après l'école, sur un terrain quelconque, avec des buts improvisés. On jouait jusqu'à l'épuisement, en s'oubliant, en oubliant l'heure, en oubliant de rentrer, s'exposant même ainsi, c'était inévitable, aux répri-

mandes de ses parents. En fait, le spectateur se voit lui-même sur le terrain. Nourri de ces puissantes réminiscences, il revit toutes les émotions des joueurs. Le temps d'un match, il revit les émotions de sa jeunesse. Même si la nature des spectateurs a passablement changé depuis la parution de ce livre, l'argument reste toujours valable.

Dans l'emballage hystérique général que produit le plus grand événement planétaire, *La légende du football* nous offre une véritable bouffée d'air frais. Le jeu, comme la vie, risque d'être occulté par des intérêts divers, la politique, les médias, la publicité, le tourisme, la surenchère. On parle de tout sauf du jeu. Ce livre est extrêmement bienfaisant parce qu'il permet de remettre les idées en place; il permet de renouer avec la vraie passion un peu délirante du ballon rond. On comprend mieux comment le football parvient à vivre et à survivre au sein de cette Coupe du monde; on comprend mieux comment il réussit toujours, même si ce n'est pas à tous les coups, à respirer, à créer du jeu, à inventer, à émouvoir lorsque tout semble déjà créé, inventé, prédéterminé dans une organisation gigantesque où absolument rien n'est laissé au hasard; on comprend mieux comment l'imprévu, source de tout spectacle authentique, peut toujours surgir du milieu d'un événement où tout est calculé au millimètre. On comprend mieux certes, mais cela reste néanmoins proprement miraculeux.

LARS KLAWONN

<sup>1</sup> Sebastian Roché, *le Frisson de l'émeute*, Seuil, 2006.

<sup>2</sup> Réédité à L'Age d'Homme, coll. Poche suisse, 1990.

### Revue de presse

#### La paix, vite!

Sur son site *Commentaires.com*, Philippe Barraud clame, le 7 juin, son indignation des marchandages parlementaires relatifs à l'accord d'entraide administrative Suisse-USA («accord UBS»):

*Peut-on monnayer politiquement un acte déshonorant? C'est la pantalonnade à laquelle on a assisté sous la coupole fédérale: livrons des gens piégés par leur banque au fisc américain, mais en échange, donnez-nous une taxe sur les bonus. Quelle ignominie!*

*Le seul débat digne, dans cette affaire, eût été de s'interroger sur les dimensions éthiques et morales: a-t-on le droit, en tant qu'Etat souverain, de livrer des personnes jouissant de la présomption d'innocence à une administration totalitaire telle que l'IRS, l'agence responsable du fisc aux Etats-Unis? Et cela, sachant que des citoyens suisses sont concernés?*

*Le côté abstrait de la question – ce ne sont pas des réfugiés à la frontière –*

*masque malheureusement ces questions essentielles. Ce qui est sûr, c'est qu'on ne règle pas une question morale en demandant une compensation pour son déshonneur, ni en brandissant des risques de représailles. Dans le premier cas, c'est de la prostitution (l'histoire du plat de lentilles), dans le second, c'est une capitulation devant les pressions.*

*Hélas la Suisse, ces derniers temps, est devenue experte en écrasement face aux menaces extérieures, qu'il s'agisse du psychopathe de Tripoli, des dirigeants aux abois de l'Union européenne, ou des Vopos de l'IRS [...]*

*[...] Il est trop facile de se défaire sur l'UBS, qui trahit ses clients pour sauver sa peau. Le secret bancaire est bel et bien une responsabilité politique, preuve en soit le fait que c'est le gouvernement et le parlement qui le torpillent aujourd'hui en toute bonne conscience, de peur de se faire taper dessus. Quelle honte!*

Souvenons-nous de la célèbre phrase de Churchill à Chamberlain: «Vous avez voulu éviter la guerre au prix du déshonneur. Vous avez le déshonneur et vous aurez la guerre.»

Ph. R.

#### Enseignants ou éducateurs?

Dans *Le Temps* du 11 juin, Marie-Hélène Miauton s'interroge sur la pénurie d'enseignants:

*Le manque d'enseignants se fait sentir en Suisse comme en France [...]. Contrairement à la France qui octroie à ses enseignants des salaires de misère, honteux en regard des responsabilités assumées, c'est en Suisse une profession*

*très correctement rémunérée. Que se passe-t-il alors?*

*[...] Il faut ouvrir les yeux sur le principal problème auquel se heurte le recrutement des maîtres, soit la détérioration de leur fonction d'instruction au profit d'un encadrement éducationnel qui n'est pas prioritairement de leur ressort et ne correspond pas à leur vocation. Il n'est pas possible d'impliquer sérieusement un élève dans un processus scolaire long et difficile, ennuyeux parfois selon les matières et les aptitudes, sans exercer sur lui une autorité reconvenue et indiscutable. Or, les jeunes manquent trop souvent d'un préalable de bonne éducation et de discipline.*

*Il n'est pas possible non plus que les professeurs soient respectés si leur tâche, la diffusion des connaissances, ne l'est pas. Elle devrait, dans toute la société et dans chaque famille, être l'objectif premier assigné à l'enfant [...]*

L'idéologie et les projets scolaires du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture vont dans le sens opposé.

Ph. R.

#### Au chevet de la Suisse multilingue

L'ouvrage récent de M. José Ribeaud, *La Suisse multilingue se déglingue*, a reçu un assez large écho dans les médias. L'auteur déplore la généralisation du dialecte en Suisse allemande ainsi que le remplacement du français par l'anglais. Voici quelques réflexions de M. Alain Charpillot dans *Le Jura Libre* du 10 juin au sujet de ce bouquin:

*[...] Il préconise les échanges scolaires, comme Geneviève Aubry-Moine*

*jadis. C'est dire s'il innove. De plus, il souhaite deux mesures proprement révolutionnaires: une journée rhétoromanche [...] et une semaine d'italien au cours de la scolarité obligatoire. On ne sait pas si ces cours seront pris sur les bricolages de la «Fête des mères» ou sur le sauvetage des baleines bleues. Pronostiquons que ni les premières ni les secondes ne s'en porteront plus mal. [...]*

*Le débat sur les langues en Suisse est surréaliste. Le plaidoyer en faveur des langues dites «nationales» est tenu principalement par les Romands, qui souffrent de voir le français supplanté par l'anglais. Les Alamaniques, quant à eux, n'en souffrent pas du tout, sauf les profs de français qui protestent par patriotisme pur. Les parents d'élèves se disent que si les petits Romands perdent leur temps à essayer d'annoncer un peu d'allemand, avec les résultats calamiteux que chacun peut constater autour de lui, c'est tant mieux! Les bonnes places reviendront aux Suisses allemands qui sauront mieux l'anglais que nos enfants. Elémentaire, mon cher Watson! [...]*

Le pire qui puisse arriver: que la Confédération se mêle de ce problème, comme le suggèrent nombre de politiciens et de journalistes. Qu'elle prenne des mesures pour l'usage équilibré des langues au sein de l'administration fédérale, soit. Mais le respect du principe de la territorialité des langues et l'affirmation de la souveraineté cantonale en la matière sont seules aptes à faire face aux évolutions naturelles des langues et à nous éviter les conflits que connaît la Belgique, pays unifié où l'Etat tente en vain de résoudre le problème linguistique.

E. J.

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

Imprimerie Beck, Lausanne



## † Jean Delacrétaz

M. Jean Delacrétaz inspirait le respect à tous égards: par la compétence du scientifique, la finesse du praticien, l'autorité du professeur, la hauteur de vue et la capacité de décision du doyen et du recteur, le sens éclairé du service en mainte autre fonction. Et tout cela tenait à une remarquable acuité de l'esprit; chez lui, l'analyse et la synthèse, pour être des mouvements distincts de l'intellect, étaient immédiatement liés, s'accomplissant quasi simultanément, avec une rare promptitude, et s'exprimant en un jugement aussi sûr que concis: une phrase, un seul mot même, et tout était dit.

Dans un groupe de travail privé qui, à la fin des années 1960, préparait autour de M. Dominique Rivier l'avenir de l'Université et la loi qui la régirait, quelques professeurs d'expérience et de talent débattaient abondamment des problèmes les plus délicats; l'ancien recteur Delacrétaz était le moins loquace d'entre eux; mais lorsqu'il émettait une brève observation, la question discutée était définitivement réglée.

Certains ont pu ressentir cette manière parfois tranchante comme la marque

d'une sévère intransigeance. Il semble que ses étudiants tenaient l'examen de dermatologie pour un des plus angoissants. Mais ils disent aussi que le professeur Delacrétaz leur proposait une méthode de diagnostic claire et éprouvée, reposant sur une méticuleuse observation de l'affection, dont ils suivent encore les principes trente ans plus tard dans leur pratique quotidienne. Ils relèvent que ce patron redouté à certains égards était aussi très attentif à la promotion des futurs cadres de son service; certains chefs rabaisent leur entourage pour garder la haute main; le professeur Delacrétaz, au contraire, élevait ses disciples au meilleur niveau.

Le recteur Delacrétaz a ouvert son mandat, en 1964, par un discours du *Dies academicus* qui fit sensation. C'était l'époque où la quasi totalité des milieux politiques, tant fédéraux que cantonaux hélas, et du monde académique réclamaient une aide fédérale aux universités, au mépris du fédéralisme et au risque de porter atteinte au caractère propre de chaque université, si lié aux diverses cultures cantonales. M. Delacrétaz, à peu près seul contre tous, s'éleva vigoureuse-

ment contre cette tendance, démontrant implacablement que, les cantons universitaires étant des grands cantons, ou des cantons riches, ou les deux à la fois, c'est d'eux mêmes que provenait en réalité l'essentiel de l'argent fédéral et qu'ils perdraient leur liberté sans même augmenter leurs moyens financiers potentiels. Il fallait voir la tête des politiciens qui mitonnaient le plat de lentilles... La Confédération a tout de même légiféré et subventionné, mais sans beaucoup régir pendant longtemps. On doit sans doute cette retenue à la trempe d'hommes tels que MM. Jean Delacrétaz et Dominique Rivier.

Absorbé par la politique universitaire et des fonctions qui lui étaient liées même après son rectorat, ainsi que par son enseignement et sa pratique, M. Jean Delacrétaz a pourtant trouvé la force de rendre d'autres services à la communauté, soit dans sa discipline comme président de la Société suisse de dermatologie, soit pour le bien du patrimoine vaudois comme président de la Fondation de Romainmôtier.

Outre ses publications scientifiques, il a contribué aux Cahiers de la Renaiss-

sance vaudoise par deux ouvrages, *L'Université et le Pouvoir* (1977) et *La médecine entre deux barbaries* (1979), ainsi que par un article des deuxièmes *Contrepoisons, Actualité du serment d'Hippocrate* (1984). On relit ces écrits avec profit aujourd'hui encore, car l'auteur va à l'essentiel; on les relit aussi avec plaisir pour rester en compagnie de M. Jean Delacrétaz, car le style c'est l'homme: clarté de la pensée, ton direct, nulle place pour de médiocres tergiversations entre le vrai et le faux; et en même temps le sens de l'humour, le goût badin du paradoxe et du cocasse, le rappel plaisant des succès de la médecine magique (ah! la description minutieuse des méthodes surnaturelles de lutte contre les verrues, dont il savourait l'incompréhensible efficacité!). On voit cette lueur d'amusement qu'il avait dans le regard.

Nous présentons nos pensées de sympathie à Mme Delacrétaz, à ses enfants et petits-enfants, en particulier à notre président Olivier Delacrétaz et à nos amis Guy Delacrétaz et Benoît Meister, et nous honorerons son souvenir.

J.-F. CAVIN

### La politique des transports en Suisse

La collection jaune des «Etudes & Enquêtes» du Centre Patronal vient de s'enrichir d'un ouvrage de M. Patrick Eperon, intitulé *Politique des transports: l'heure des métropoles*<sup>1</sup>. Cette brochure est l'occasion de faire le point sur la politique des transports en Suisse et dans le Canton de Vaud.

#### Présentation de l'ouvrage

Secrétaire patronal, M. Eperon est un spécialiste reconnu des questions de transports. Son ouvrage est bien documenté, agrémenté de plusieurs annexes (cartes, tableaux, glossaire, etc.). On peut le résumer en deux thèses principales:

Après avoir soutenu massivement l'axe ferroviaire nord-sud (tunnels de base du Gothard et du Lötschberg), les autorités fédérales doivent maintenant se soucier de l'axe est-ouest, dans une perspective de complémentarité entre le rail et la route.

L'axe est-ouest permet de relier et de faire vivre deux, voire trois métropoles helvétiques: Zurich, le lac Léman

(Genève – Lausanne – Montreux), sans oublier Bâle. Autrement dit, le Plateau suisse abrite le plus grand nombre d'habitants du pays et ses principaux axes de transports sont surchargés. C'est donc là – et non plus dans le sens nord-sud – qu'il faut mettre l'accent dans le domaine des transports.

#### Politique fédérale

Après avoir été conduite longtemps dans une perspective d'opposition entre le rail et la route, la politique fédérale semble s'orienter désormais vers davantage de complémentarité. L'élimination des goulets d'étranglement, voire le développement du réseau autoroutier, ne sont plus considérés comme tabous. Le trafic d'agglomération est appréhendé sous l'angle des transports publics, mais aussi du trafic privé.

Les experts fédéraux admettent que la croissance de la population engendre inévitablement des besoins accrus en matière de transports. Les statistiques montrent en outre que la mobilité des

loisirs est plus importante que celle liée au monde du travail.

Sur le plan financier, M. Eperon relève que les usagers de la route contribuent bien davantage que ceux du rail à la couverture des coûts. Il admet toutefois que le développement des infrastructures routières nécessitera des recettes nouvelles.

#### Politique cantonale

L'acceptation par le peuple vaudois du projet de métro m2 (Ouchy – Epalinges) et son entrée en service ont contribué à une nette augmentation de la fréquentation des transports publics dans la région lausannoise. Les trains entre Lausanne et Genève, mais aussi dans une moindre mesure ceux entre Lausanne et Montreux, sont bondés aux heures de pointe. La situation n'est pas différente sur les routes et sur les autoroutes.

Le Conseil d'Etat paraît enfin admettre qu'il faut délier les cordons de la bourse dans le domaine des investissements routiers et ferroviaires. Même M. François Marthaler, le chef écologiste du Département cantonal des infrastructures, se met à parler de complémentarité entre le rail et la route<sup>2</sup>.

Il faut également saluer l'accord intervenu entre les cantons de Vaud et de Genève, pour soutenir le développement des moyens de transports entre les deux capitales lémaniques.

#### Notre appréciation

Nous suivons entièrement M. Eperon dans sa réflexion relative aux axes de transports en Suisse. Gouffre à milliards, le tunnel ferroviaire de base du Gothard n'est pas encore en service et il n'empêchera nullement les bouchons autoroutiers sur le même axe. Dans le même temps, plusieurs lignes ferroviaires et autoroutes du Plateau suisse ont d'ores et déjà atteint le seuil de saturation. Sachant le temps nécessaire à la réalisation de grands travaux d'infrastructures, il faut rapidement se mettre au travail<sup>3</sup>.

Nous sommes nettement moins convaincu par la notion de métropole lémanique. Nous y voyons une construction abstraite, censée faire

contrepoids à celle de Zurich, mais qui n'a pour l'heure guère d'existence réelle, ni de réalité politique. Hormis le lac Léman, qu'y a-t-il de commun entre Genève et Montreux?

Dans le domaine financier, nous sommes d'avis que la prudence reste de mise. Les taxes routières contribuent déjà largement aux finances fédérales et les projets de nouvelles ponctions ne manquent pas (taxe incitative climatique, initiative populaire en faveur des transports publics, etc.). De nouvelles taxes à charge de la route ne seront admissibles que si elles servent essentiellement à financer des infrastructures routières.

D'une brochure émanant du Centre Patronal, nous aurions attendu que la perspective fédéraliste en général, et l'intérêt du Canton de Vaud en particulier, soient davantage pris en compte. Nous rejoignons cependant M. Eperon lorsqu'il relève que des transports routiers et ferroviaires sont indispensables au bon fonctionnement de la vie économique du pays.

#### Conclusions

La politique suisse des transports implique des équilibres délicats: entre le rail et la route; entre l'écologie et l'économie; entre la Confédération et les cantons. Après des années de vaines tentatives dirigistes<sup>4</sup>, on peut se réjouir du fait que la complémentarité des transports apparaisse enfin dans les discours officiels. Il faut encore qu'elle se concrétise dans la réalité des faits.

ANTOINE ROCHAT

<sup>1</sup> Patrick Eperon, *Politique des transports: l'heure des métropoles*, collection Etudes & Enquêtes n° 40, Lausanne 2010, disponible auprès du Centre Patronal à Paudex, au prix de fr. 22.–.

<sup>2</sup> 24 heures du 17 avril 2010.

<sup>3</sup> L'importance de l'axe est-ouest est également mise en évidence dans un autre ouvrage récent relatif aux questions de transports: Daniel Mange, *Plan Rail 2050, plaidoyer pour la vitesse*, collection Le savoir suisse, Lausanne 2010, p. 15.

<sup>4</sup> On pense par exemple à la politique coordonnée des transports (PCT), refusée par le peuple et les cantons le 12 juin 1988.

### Colloque à Romainmôtier du 24 au 26 juin

Dans le cadre des festivités *Cluny 2010*, qui commémorent le XI<sup>e</sup> centenaire de la fondation de l'abbaye de Cluny, est organisé un double colloque historique. Le premier volet, intitulé «Le monachisme et l'Eglise», se déroulera du 24 au 26 juin à Romainmôtier, haut lieu du monachisme clunisien au Moyen Age. Le second volet, intitulé «Le monachisme et l'émergence d'une société seigneuriale» se déroulera du 9 au 11 septembre à Cluny même.

A Romainmôtier, outre les aspects architecturaux, artistiques, liturgiques et sociologiques du mouvement clunisien<sup>1</sup>, un aspect plus politique sera aussi abordé, avec une dernière demi-journée consacrée aux relations entre Cluny et la Bourgogne transjurane, dont faisait alors partie le Pays de Vaud. En effet, samedi matin 26 juin, sous la présidence de Jean-Daniel Morerod, professeur d'histoire du Moyen Age et de la Renaissance à l'Université de Neuchâtel et auteur d'une thèse sur le domaine temporel des évêques de Lausanne, le thème des rela-

tions entre Cluny et le royaume rodolphe sera approfondi par trois conférenciers: Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises, François Demotz, auteur d'une thèse sur le second royaume de Bourgogne, et enfin Alexandre Pahud, auteur d'une thèse sur le couvent de Romainmôtier, accessoirement connu de nos lecteurs comme organisateur des Marches du Pays.

Les personnes intéressées à assister à tout ou partie de ce colloque, dans la limite des places disponibles, sont invitées à contacter sans tarder la présidente de la Société d'Histoire de la Suisse Romande, M<sup>me</sup> Françoise Vannotti<sup>2</sup>. L'inscription pour les trois jours coûte 30 francs.

D. R.

<sup>1</sup> Programme détaillé consultable sur internet à l'adresse suivante: <http://calenda.revues.org/nouvelle15683.html>

<sup>2</sup> Françoise Vannotti, rue de Savièse 13, 1950 Sion, 027 323 42 78, [fvannotti@net-plus.ch](mailto:fvannotti@net-plus.ch)



## Conversations pastorales

*Pastorale, Dialogue entre deux pasteurs*, livre d'entretiens entre les pasteurs Paul Bastian et Bertrand de Féllice<sup>1</sup>, n'est pas un exposé doctrinal de théologie pastorale, ni le récit détaillé de soixante ans de ministère pastoral, ni l'opuscule d'un journaliste avide de scandales. Cet ouvrage est la transcription de nombreux entretiens entre un personnage marquant de l'Eglise vaudoise, ayant débuté son ministère pastoral, à la sortie de la guerre, dans les Cévennes, avant de retourner au Pays, à Payerne, et son ancien catéchumène, qui a suivi ses traces.

Paul Bastian, qui naquit en 1920 dans un Lutry qui était encore un petit village de pêcheurs, n'est pas l'homme des exposés théologiques arides ou de l'évangélisation des masses. Pour lui «*c'est dans l'accueil, l'hospitalité, le partage des choses bonnes, que Dieu est présent joyeusement et de manière dis-*

*crète*». C'est l'homme de la Parole, d'une Parole de Dieu révélée dans la Bible, mais actualisée dans chaque sermon (qu'il donne encore régulièrement le dimanche soir à St-Jean-de-Cour, à Lausanne), dans chaque rencontre où il sait s'adapter à son interlocuteur. Ceux qui le connaissent bien regretteront dans ce livre la perte de saveurs, de vigueur, qu'impose le passage à l'écrit par rapport à la verve du discours.

Comment un jeune homme admiratif du pasteur Jules Amiguet a-t-il vécu vingt-cinq ans dans un pays camisard? Comment, membre d'Eglise et Liturgie et promoteur actif de l'œcuménisme, a-t-il pu être pendant seize ans ministre dans un Payerne alors très anticatholique? Pourquoi, à l'âge de la retraite, assumer des suffragances, à Yverdon, à la Tour-de-Peilz, à Pully, à Grandvaux et aussi à la Cathédrale? Pourquoi, à passé 80 ans, animer encore des retraites de jeunes

gens? Deux convictions y répondent, comme Paul Bastian nous le révèle dans son ouvrage: «*Je crois pouvoir le dire en toute humilité, que je n'ai été "que" pasteur, que je suis encore pasteur, et que je le serai jusque dans l'éternité.*» Cette fidélité à l'Eglise et au ministère n'est possible que par la confiance qu'il témoigne à l'Eglise de Christ: «*Ce que Dieu attend de son Eglise c'est d'être sans complexe, sans peur, une Eglise confessante, avec pour devise: fermeté doctrinale et ouverture de cœur.*»

Il est admirable que, dans ce livre écrit au soir de sa vie et que Paul Bastian nomme lui-même son testament spirituel, on ne trouve nulle rancœur, nulle nostalgie d'un âge d'or de l'Eglise dont le vieux pasteur nous dit de nous méfier. On y trouve surtout une confiance, une foi dans le Christ qui va sauver son Eglise, quelles que soient les imperfections et les fausses voies dans lesquelles elle peut

s'engager ici ou là et ceci sans nier les difficultés que l'Eglise rencontre dans un monde largement déchristianisé.

Bref, ce livre est à mettre entre toutes les mains qui pourraient profiter de se frotter à la personnalité de ce roc de l'Eglise vaudoise resté ferme dans les tempêtes personnelles ou ecclésiastiques; à la confiance qu'il témoigne au Christ et à son Eglise dans la fidélité à sa Parole révélée dans la Bible et actualisée par notre quotidien; à sa conception du ministère pastoral, exigeante, mais nourrissante. Car, selon une formule que le pasteur Bastian emprunte à Anne-Marie Schmidt: «*Le calviniste vit de la grâce gratuite et gracieuse de Dieu et consomme sa vie dans l'action de grâces.*»

OLIVIER KLUNGE

<sup>1</sup> Editions Cabédita, 104 pages, commandes: Pasteur Bertrand de Féllice, La cure, 1268 Burtigny.

### Deux tendances

En matière de défense, aucune politique ne fait l'unanimité, ni au gouvernement, ni dans l'administration fédérale, ni au sein de l'armée. Deux camps s'affrontent. Il y a deux ans, l'armée suisse était ébranlée par l'affaire Nef, ce chef de l'armée contraint de démissionner peu après sa nomination en raison d'une affaire de mœurs. A l'époque, nous voyions là le résultat de divergences profondes au sein du gouvernement fédéral et de l'armée. Nous concluons dans ces colonnes: «En effet, si le conseiller fédéral a pris des risques en nommant M. Nef, c'est qu'il a eu peur. Il a craint que, lui parti, des gens ne défassent ses réformes. Tout le monde n'est donc pas acquis à l'Armée XXI ni au projet de centraliser l'armée et la police en un grand département fédéral de la sécurité. Face à l'idéologie réformatrice, une tendance existe dans le monde politique et l'armée, qui pense que celle-ci doit, demain comme hier, servir avant tout à défendre la Suisse contre une attaque militaire.»<sup>1</sup>

Qu'en est-il deux ans plus tard? Samuel Schmid, qui voulait transformer l'armée en un outil de «promotion de la paix», a été remplacé à la tête du Département fédéral de la Défense par l'UDC Ueli Maurer, qui semble attaché à une vision plus classique de l'armée, ainsi qu'à la neutralité. Des officiers anonymes interrogés par *L'Hebdo* l'accusent de vouloir annuler les effets de la réforme Armée XXI<sup>2</sup>. En octobre 2009, M. Maurer a présenté une première fois son rapport sur la politique de sécurité. Le Conseil fédéral a alors rejeté ce document parce qu'il prônait une armée jugée trop défensive et trop peu engagée dans les missions internationales. Fait

remarquable, le Conseil fédéral a alors pris l'affaire en mains, chargeant un groupe issu de tous les départements fédéraux de retravailler le rapport dans le sens voulu.

Fin mars 2010, la nouvelle mouture présentée par Ueli Maurer fait face à un nouveau refus. Une troisième version «complétée» paraît le 14 avril. Il s'agit en fait d'un compromis entre les deux visions – défensive et internationaliste – qui ne satisfait personne. (Après une nouvelle procédure de consultation, le gouvernement doit transmettre le document définitif aux Chambres fédérales ce mois-ci.) *Le Temps* résume bien la situation: «Le rapport amorce, sous l'égide d'un ministre de la défense de la droite nationaliste, une mue douloureuse pour l'armée suisse. De milice populaire de défense territoriale, la voilà contrainte, faute d'ennemis, de se transformer en force supplétive des autorités civiles.»<sup>3</sup> Le quotidien romand semble convaincu que les partisans des réformes ne peuvent pas perdre sur tous les tableaux: soit ils obtiennent une armée vouée à la promotion de la paix à l'étranger, soit ils imposent la transformation progressive de l'armée en force civile, absorbant les polices cantonales qui sont l'expression la plus visible de la souveraineté des cantons.

NICOLAS DE ARAUJO

<sup>1</sup> Nicolas de Araujo, «Ce que révèle l'affaire Nef», *La Nation* n° 1844, 29 août 2008.

<sup>2</sup> Patrick Vallélian, «Armée suisse: Pourquoi Maurer menace la Suisse», *L'Hebdo*, 25 février 2010.

<sup>3</sup> Yves Petignat, «Editorial: Manœuvres dans le bac à sable», *Le Temps*, 16 avril 2010.

### Rappel

Voici venu le moment de faire signe à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas encore payé leur abonnement. Il s'élève à 72 francs (30 francs pour les étudiants, les apprentis et les gymnasiens). Pour nos lecteurs à l'étranger, il est de 82 francs.

Nous n'avons pas d'autres moyens de subsistance que ces abonnements; les dons, parfois élevés, que font certains de nos abonnés nous permettent de lancer des campagnes politiques, toujours fort coûteuses malgré le bénévolat de nos collaborateurs.

Par souci de simplicité administrative, un bulletin de versement est encarté dans cet exemplaire. Ceux qui ont déjà payé leur abonnement n'en tiendront pas compte.

### «Les droits, les droits, toujours les droits»

C'est le titre qu'a donné à son article au *Nouvelliste* du 4 juin M. Pascal Décaillet qui s'en prend aux travaux de la Constituante genevoise:

[...] *Droit au logement. Droit à respirer un air pur. Droit à ceci, droit à cela, ils n'en peuvent plus, la frange de gauche de la Constituante genevoise, de décréter les «droits» les plus multiples. [...] Certains élus de cette étrange assemblée se sont mués en hallucinés de la position réclamatoire, n'ayant pour toute sécrétion salivaire que la requête tétanisée des droits.* [...]

*Il faudrait coucher sur le papier tous les rêves de douceur du monde, mobilité douce, développement durable, paix sur la terre, toutes choses assurément fort honorables mais n'engageant que la*

*part de désir et de projection de ceux qui les fantasment.* [...]

On ne peut qu'approuver la critique de M. Décaillet contre cette manie moderne de réclamer sans cesse de nouveaux droits. Mais le journaliste n'affaiblit-il pas singulièrement son propos quand il écrit plus loin:

[...] *Bien sûr qu'il faut les droits de l'homme, là oui, bien sûr que cette conquête des Lumières et de la Révolution française demeure un but constant à atteindre. Mais jamais acquis. Toujours à réinventer.* [...]

Ce qui inspire l'idéologie des Lumières c'est le droit au bonheur social qui justifie tous les autres. Sur la pente savonneuse des droits de l'homme, il n'y a pas de raison de s'arrêter. E. J.

## Le Coin du Ronchon

### De l'opportunité de l'indébouloonnabilité

Notre dernier otage en Libye vient d'être libéré et nos journalistes vont donc perdre un sujet qui les a passionné tout au long de ces derniers mois. Mais avant de passer enfin à autre chose, nous avons encore droit à un grandiose «bouquet final» qui, durant quelques jours, nous inonde de dépêches de presse répétitives, d'éditoriaux émus, de commentaires savants, de jugements définitifs. Des professionnels aux simples particuliers, tout le monde donne son avis. Beaucoup sont contre Kadhafi, quelques uns sont contre la police genevoise, certains sont contre la Suisse, d'autres sont contre les banques ou les sociétés pétrolières, d'autres encore sont contre leurs préopinants, mais tous ou presque semblent d'accord pour réclamer à grands cris la démission d'un ou deux conseillers fédéraux. Pour l'exemple. Pour leur apprendre. Pour que des têtes tombent afin de calmer le désir de vengeance de la populace.

Eh bien nous ne partageons pas ce point de vue.

Soyons clair: nous n'avons pas d'objection particulière à ce que M<sup>me</sup> Calmy-Rey démissionne. Mais nous désapprouvons le principe voulant qu'on exige le départ d'un conseiller fédéral – ou de quelque autre politicien – à chaque fois qu'une affaire politique se passe mal. Ce n'est pas ainsi que l'on résout un problème – si problème il y a.

S'il n'y a aucune faute dudit politicien, réclamer sa tête est une mesquinerie ignoble. S'il y a faute, il faut se souvenir que même des personnes compétentes

peuvent commettre une faute; elles en retiennent généralement une leçon pour la suite et deviennent alors encore plus compétentes. On nous dira que les politiciens, et à plus forte raison les conseillers fédéraux, sont rarement compétents – «tous des pinkelis!», disent certains. Mais on devrait alors exiger leur démission avant qu'ils ne commettent des bourdes, et non après. Lorsqu'ils ont commis une bourde, on devrait au contraire exiger qu'ils restent à leur poste afin de réparer les dégâts. Peut-être s'amélioreront-ils ainsi.

Le fond du problème est que si les politiciens démeritaient devaient toujours démissionner, nous aurions des élections tous les dimanches. Et qu'il est un peu facile de charger les membres d'un gouvernement de tous les maux alors que c'est la population dans son ensemble qui manque aujourd'hui d'intelligence, de perspicacité, d'assurance, de courage. L'immense majorité de ceux qui réclament aujourd'hui la démission de tel ou tel conseiller fédéral ne sont pas plus compétents et disent cela sans réfléchir, juste pour répéter ce que tout le monde dit; c'est petit, inélégant, énervant. De plus, la sagesse populaire sait qu'«un tiens vaut mieux que deux tu l'auras»; qu'avec un mauvais conseiller fédéral, «au moins on sait ce qu'on a»; et qu'en voulant le remplacer, on risque très souvent de tomber sur pire que lui.

Donc, dans le doute, non au changement!

LE RONCHON